Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260211-DCMCCAS20260129-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST

OBJET

APPROBATION DE L'OCTROI DE SECOURS EXCEPTIONNELS AUX ADMINISTRÉS, PAR LE PRESIDENT DU CCAS

Délibération n° 2026 01 29

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt- neuf à vingt heures,

Les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqués, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame CARIOU Gisèle, présidente.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de : MMES CARIOU Gisèle, MASSON Liza, TÊTU Maryse et CADIOU Marie-Paule, absents excusés.

Secrétaire : Madame JEGOU Enora

Madame la Présidente informe l'Assemblée que des demandes de secours déposées en Mairie auprès du CCAS de la Commune peuvent revêtir un caractère d'urgence et que le CCAS se doit de ne plus délibérer nominativement pour respecter ses obligations en termes d'Open Data et de RGPD.
Madame la Présidente demande donc à l'Assemblée la possibilité d'octroyer, sur présentation de pièces justificatives et dans la limite des crédits inscrits au budget, des bons d'alimentation, de combustibles ou de secours, non remboursables, sans avoir à ne se réunir ni à prendre de délibération.
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :
- D'autoriser Madame la Présidente à examiner les demandes de secours exceptionnels à caractère d'urgence,
- D'autoriser Madame la Présidente à octroyer des bons d'alimentation, de combustibles ou de secours, non remboursables, en prenant un arrêté qui reprendra les éléments suivants : attributaire, montant octroyé, conditions de versements, natures et tout autre élément nécessaire à la compréhension et à l'exécution de la décision

Pour copie conforme
La Présidente,

Le Président certifie
le caractère exécutoire
de la présente délibération.
Ploumoguer, le